

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 233

Artikel: Exportation d'armes : la loi du profit
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exportation d'armes: la loi du profit

Pendant la campagne qui a précédé la votation de septembre 1972 sur l'exportation d'armes, un argument a été largement utilisé, un argument légitimé d'ailleurs par la commission d'experts: l'interdiction d'exporter aurait porté un coup sérieux à l'industrie métallurgique, et le chômage n'aurait pas manqué de faire son apparition sur le marché du travail helvétique.

Récemment, s'exprimant devant la Chambre bâloise du commerce et de l'industrie, le chef de l'état-major général Vischer a noté que, si l'industrie apprécie les commandes militaires, elle n'en est aucunement tributaire, puisque la production d'armement ne représente que 0,5 % du produit social brut de la Suisse. Précisons que le commandant de corps Vischer tentait par là de prouver l'inexistence d'un « lobby » militaro-industriel dans notre pays.

Cette déclaration prend tout son poids, alors que vont bon train nos exportations tous azimuts, malgré l'entrée en vigueur de la loi depuis cinq mois.

Arrêtons-nous un instant par exemple sur les envois de matériel de guerre qui prennent la direc-

tion de l'Iran. Montant: 23 millions pour les mois de février, mars et avril. En contradiction avec l'article 11/2 du texte légal qui stipule: « aucune autorisation d'exporter ne sera octroyée a) pour les régions où existe un conflit armé ou un risque de conflit, b) lorsqu'il y a lieu d'admettre que des exportations de matériel de guerre dans tel ou tel pays ferait tort à la politique menée par la Suisse dans le contexte international pour promouvoir le respect de la dignité humaine, dans le domaine de l'aide humanitaire ou de la coopération au développement », avec l'article 25/3 également: « les autorisations d'exporter, accordées avant l'entrée en vigueur de cette loi, doivent être adaptées au nouveau droit » (une disposition qui annule donc l'argument, souvent avancé, de l'antériorité des contrats à l'origine de récentes livraisons d'armes, tels ces blindés envoyés en février 1973 à la Bolivie).

Un climat, des faits, qui justifient largement la décision du Comité suisse pour l'initiative contre l'exportation d'armes d'étudier le lancement éventuel d'une nouvelle initiative.

Ciba-Geigy Photochimie SA: finis les beaux jours!

Ainsi, le bel enthousiasme de la photochimie tourne à l'aigre.

Alors que l'implantation d'un complexe photochimique à Marly avait redoré le blason économique du canton de Fribourg, on apprend aujourd'hui avec inquiétude que le discours de M. von Planta (voir DP n° 226) ne restera pas lettre morte et aura aussi des répercussions au niveau fribourgeois.

Pas question de licenciements, assure-t-on aujourd'hui dans l'entreprise, il ne s'agit que d'un sévère coup de frein.

Convenons cependant que l'arrêt ne se fera pas

en douceur. L'entreprise en effet compte 800 personnes (voir DP n° 199), dont une centaine d'universitaires. Mais sur ces 800, 250 sont soumis à la convention collective de travail. Or on affirme que la « restructuration » (diminution) des postes de travail touchera une centaine de personnes.

Encore une fois, l'entreprise garantit qu'il ne s'agit que de départs volontaires non remplacés, de mutations internes au profit des nouvelles installations de Marly ou de déplacements consentis à Monthey.

Que de consentements qui tombent à pic!

Absurdité économique au Conseil des Etats

Le Conseil des Etats a prévu que pour diminuer le pouvoir d'achat et combattre l'inflation, le Conseil fédéral pourrait augmenter les impôts indirects.

Or l'impôt sur le chiffre d'affaires est englobé dans les prix et donc pris en considération par l'indice.

La hausse de l'impôt indirect, loin d'être un frein à l'inflation, développerait au contraire des effets multiplicateurs.

En croyant faire un choix politique, ne pas permettre à la Confédération de toucher aux impôts directs, les sénateurs ont commis un contresens économique.

Helvetia

C'est à se demander

Ce qu'on fait sur la terre

En ce coin de pays

Où des Pertes du Rhône

A la Chute du Rhin

Tout s'efforce de dire

Dans un tel hourvari

De chipotages et

De cloches unanimes

Qu'on ne s'entend plus.

Gilbert Trolliet